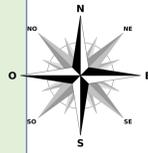
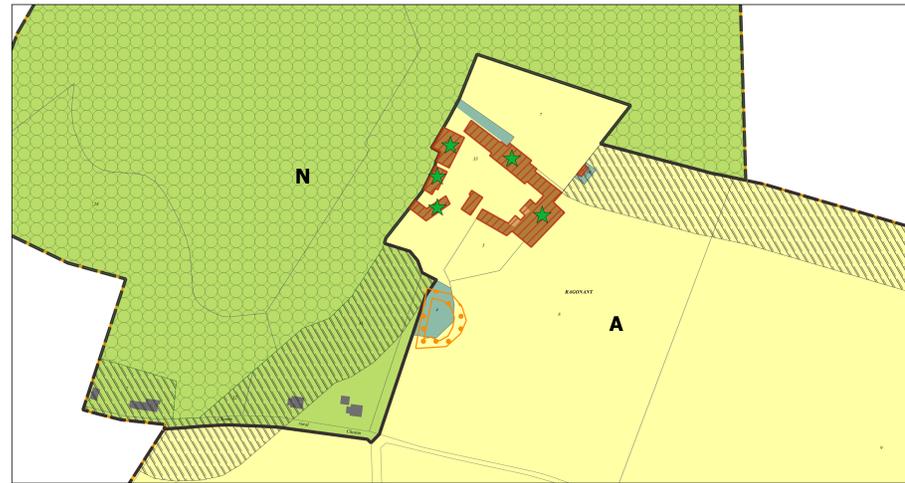




Document approuvé en Conseil Municipal le 8 octobre 2019  
Corrigé suite aux remarques du contrôle de légalité  
par délibération du 28 janvier 2020



### Ragonant



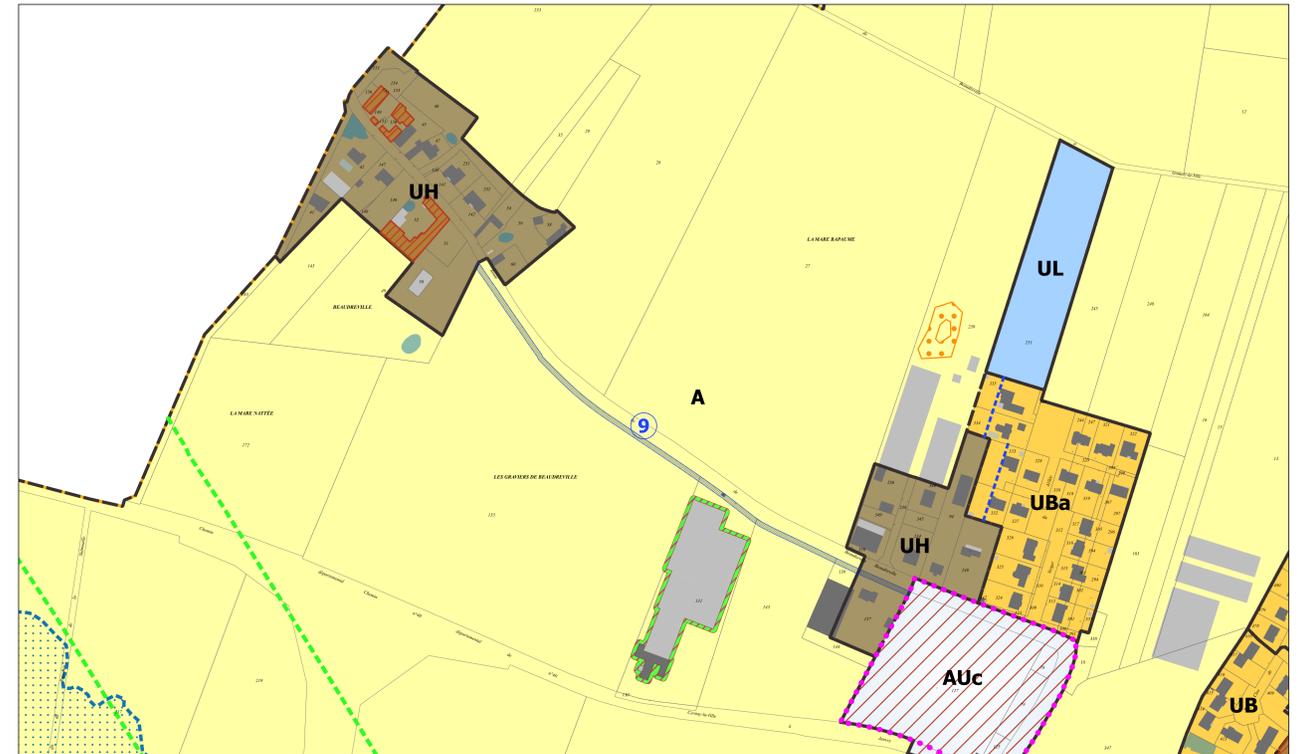
### La Gruerie / Belleville / La Folie Rigault



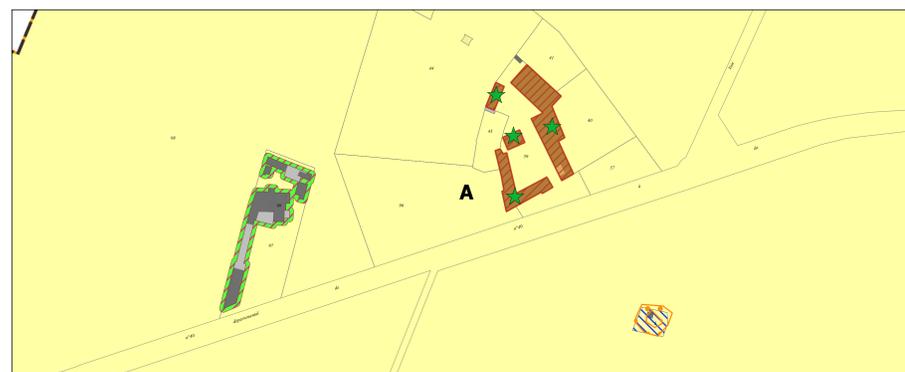
### La Vacheresse / Mauregard



### Beaudreville



### Malassis / La Feuillarde



### Légende

- Alignements bâtis à préserver
- Marge de recul inconstructible de la sallemouille (5m)
- Marge de recul inconstructible de fond de parcelle (15m)
- Emplacements réservés
- Espaces Boisés Classés
- Lisières de massifs boisés de plus de 100 hectares (50m)
- Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151.19 du code de l'urbanisme
- Enveloppe prescriptive du PPRI de l'Orge et de la sallemouille
- Mares à préserver au titre de l'article L151.23 du code de l'urbanisme
- Enveloppe de zone humide avérée
- Bâtiment pouvant changer de destination (cf. art. L151-11 du code de l'urbanisme)
- Bâtiment pouvant changer de destination (cf. art. L151-11 du code de l'urbanisme)
- Bande de levée des EBC (RTE)

### Les zones urbaines

- UA** Centre traditionnel autour de la Route de Chartres
- UAa** Secteur d'habitat continu du Clos du Village
- UAb** Site à projet du centre-bourg
- UB** Secteurs pavillonnaires
- UBa** Secteurs pavillonnaires issus de la ZAC de Brionne
- UH** Hameaux traditionnels
- UHa** Site à projet de la Gruerie
- UI** Activités économiques sur la zone de Montvoisin
- UIa** Activités économiques sur la zone de Belleville
- UIb** Activités économiques sur la zone des Trois Quartiers
- UL** Equipements publics d'intérêt collectif

### Les zones de développement futur

- AUc** Site à projet de la Peuplerie

### Les zones agricoles et naturelles

- A** Espaces agricoles
- A\*** STECAL en milieu agricole
- N** Espaces naturels et forestiers

N° de référence	Destination	Superficie	Zonage au PLU	Bénéficiaire	Localisation
1	Aménagement et sécurisation de la route de Félicien	2 870 m <sup>2</sup>	UH et A	Département de l'Essonne	Le long de la route de Félicien, en sortie de bourg.
2	Extension du cimetière	1 500 m <sup>2</sup>	UL	Commune	Dans le prolongement du cimetière actuel.
3	Aménagement pour l'élargissement d'une installation collective	130 m <sup>2</sup>	UL	Commune	Dans le centre-bourg, en bordure du foyer communal.
4	Sécurisation du carrefour entre les axes de la Vacheresse et de Mauregard	55 m <sup>2</sup>	A	Commune	Entre les hameaux de la Vacheresse et de Mauregard.
5	Aménagement de la rue de la Vacheresse en entée de Nanteau	290 m <sup>2</sup>	A	Commune	Hameau de la Vacheresse.
6	Sécurisation du carrefour entre les axes de la Vacheresse et de Chéry	1 670 m <sup>2</sup>	A	Commune	Hameau de la Vacheresse.
7	Aménagement, stationnements et accès des transports en commun dans les espaces naturels et de transition entre Gometz et Gél.	350 m <sup>2</sup>	UH	Commune	Le long de la route de la Gruerie (Vaugondran).
8	Aménagement, stationnements et accès des transports en commun dans les espaces naturels et de transition entre Gometz et Gél.	775 m <sup>2</sup>	UH	Commune	Le long de la route de la Gruerie (Vaugondran).
9	Aménagement d'une voie douce	1 770 m <sup>2</sup>	UH et A	Commune	Le long de la route de Beaudreville.

Echelle : 1 : 2000e

